

MAZARS SAS

COPAGEF

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
déclaration consolidée de performance extra-financière
figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS SAS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS - LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

CAPITAL DE 37 000 EUROS - RCS NANTERRE 377 505 565 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

COPAGEF

Société Anonyme au capital de 55 943 981,64 €
Siège social : 49 rue François 1er, 75008 PARIS
RCS 463 200 568

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société COPAGEF, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

COPAGEF

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

COPAGEF

Exercice clos le 31
décembre 2018

- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs¹ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 16 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes³ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre mars et juin 2019 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

¹ **Informations sociales** : Effectif au 31/12/2018 ; Nombre d'heures de formation par salarié ; Taux de fréquence ;

Informations environnementales : Consommation d'eau (BGI et SOMDIAA) ; Rejets d'eau (BGI) ; Consommation d'énergie (BGI, SOMDIAA et pôle Vin) ; Emissions de GES (BGI et pôle Vin) ; Bagasse valorisée (SOMDIAA) ;

Informations sociétales : Nombre de sous-traitants audités (SOMDIAA) ;

² Cf. Annexe

³ Dispositif anti-corruption et Programme Code de Conduite et Formations (Groupe) ; Programme de réduction du sucre dans les boissons (BGI) ; Certification Food Safety (SOMDIAA).

COPAGEF

*Exercice clos le 31
décembre 2018*

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions RSE, Finance, Conformité, Marketing et Qualité Sécurité Environnement.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les pôles BGI et Vin disposent de politiques RSE traitant du changement climatique. Ces politiques n'intègrent pas d'objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- COPAGEF présente les résultats des politiques relatives aux thématiques de risques extra-financiers citées ci-dessous à l'aide d'informations qualitatives (actions, dispositifs, etc.) ou quantitatives permettant d'apprécier le déploiement et l'effet des politiques. Toutefois, les données publiées ne sont pas exprimées sous forme d'indicateurs clés de performance :
 - o Consommations d'énergie – Groupe ;
 - o Changement climatique - pôles BGI et Vin ;
 - o Utilisation durable de la ressource hydrique - pôle SOMDIAA ;
 - o Traitement des eaux usées - pôles BGI et Vin ;
 - o Conformité sur toute la chaîne de valeur – Groupe.

COPAGEF

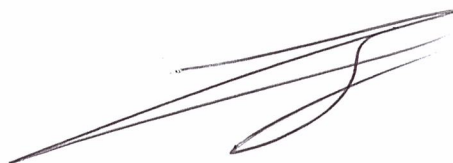
*Exercice clos le 31
décembre 2018*

- Comme mentionné dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, les indicateurs relatifs aux risques environnementaux pour le pôle Vin sont présentés sur un périmètre limité à savoir les cinq sites de production en France suivants : Blanquefort, Saint-Omer, Saint-Priest, La Chapelle et Béziers. Les autres sociétés du pôle Vin ne sont pas incluses dans le périmètre des indicateurs couvrant les risques environnementaux.

Fait à Paris La Défense, le 13 juin 2019

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



David COUTURIER

Associé



Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

COPAGEF

Exercice clos le 31
décembre 2018

Annexe : indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés comme les plus importants et sélection d'entités et pays contributeurs ayant fait l'objet de tests de détail.

Indicateurs	Entités et sites audités
Informations sociales	
<ul style="list-style-type: none"> Effectif au 31/12/2018 CDI et CDD (y compris les saisonniers hors intérimaires) Nombre d'heures de formation par salarié Taux de fréquence 	Pôle BGI : Côte d'Ivoire (SOLIBRA & IDIS) Pôle SOMDIAA : SOSUCAM Pôle Vin : CASTEL Frères SAS
Informations environnementales	
<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau 	Pôle BGI : Ouagadougou - Libreville - Treichville Pôle SOMDIAA : Tchad
<ul style="list-style-type: none"> % des eaux rejetées traitées dans une station d'épuration Total des déchets non valorisés 	Pôle BGI : Ouagadougou - Libreville - Treichville
<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie Emissions de GES – Scope énergie 	Pôle BGI : Ouagadougou - Libreville - Treichville Pôle SOMDIAA : Côte d'Ivoire Pôle Vin : Blanquefort
<ul style="list-style-type: none"> Bagasse valorisée 	Pôle SOMDIAA : Côte d'Ivoire
Informations sociétales	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sous-traitants audités 	Pôle SOMDIAA - Revue en central